



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

téléphone

Question écrite n° 87199

## Texte de la question

M. André Chassaigne interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur les zones blanches de téléphonie mobile en zone de montagne. Dans les zones de montagne sans résidents permanents, de nombreuses zones blanches de téléphonie mobile subsistent. Les opérateurs jugent non rentable l'implantation de relais en zone de montagne non habitée. Les contraintes réglementaires des parcs nationaux freinent également l'implantation de ces dispositifs. Pourtant l'utilité de ces implantations n'est plus à démontrer. En effet ces zones, réservées à des experts, il y a quelques années encore, deviennent de plus en plus accessibles au grand public et sont désormais prisées par les sportifs amateurs. Cet afflux génère de plus en plus de situations d'accident. Or, pour appréhender de manière optimale une personne blessée, le délai d'intervention des secours doit être le plus court possible. Une personne victime d'un accident cardiovasculaire doit être prise en charge très rapidement ; sans couverture mobile le risque mortel augmente. Certes il existe des émetteurs et récepteurs de type DVA. Cependant ces derniers n'offrent qu'une aide à la localisation des victimes et ne peuvent être une source d'informations telle que les téléphones mobiles pourraient l'être. De plus, dans les zones couvertes, les secouristes en montagne relèvent que l'emploi du téléphone portable ne génère pas d'abus. Ces implantations de relais de téléphonie doivent donc être considérées comme un élément essentiel dans la sécurité des personnes. Il lui demande si une couverture des zones blanches en montagne est prévue.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Chassaigne](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (5<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 87199

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** Numérique

**Ministère attributaire :** Numérique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 août 2015](#), page 6088

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)